Trente-neuvième Année — N° 151 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 31 MAI 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 30 MAI 1894

LA

NATIONALISATION DES MINES

A la fin de l'année dernière, M. Goblet présentait un projet sur la législation des mines. Il s'agissait, si nos souvenirs sont exacts, *d'améliorer* la loi de 1810 : il y avait un article additionnel qui tendait à faire admettre comme nouvelle cause de déchéance, le cas de grève, si les propositions d'arbitrage n'avaient pu aboutir.

Il est certain qu'au point de vue collectiviste, la loi de 1810 est incomplète, puisque, depuis son application, il n'y a guère que sept ou huit compagnies pour lesquelles la déchéance ait pu être prononcée.

La proposition de M. Goblet mettait donc la propriété minière à la merci des syndicats. Cependant en cas d'expropriation, l'Etat, après avoir acquitté les diverses créances et les redevances dues, paierait une indemnité qui ne pourrait être supérieure à la moitié du revenu moyen des cinq dernières années. Les houillères françaises rapportant 60 millions, le bénéfice fait au préjudice des actionnaires serait de trente millions.

Sur 635 concessions existant actuellement, il y en a 339 abandonnées, 120 qui ne rapportent rien et 176 qui donnent des bénéfices. On voit donc que si l'Etat était seul propriétaire des mines et qu'il les exploitât toutes, les gains qu'il pourrait faire d'un côté ne balanceraient peut-être pas les pertes qu'il ferait de l'autre.

Mais M. Goblet voudrait que l'Etat concédât temporairement les mines à des entreprises philanthropiques qui paieraient à leurs ouvriers, outre les salaires, la moitiédes bénéfices diversement affectés. De cette façon les ouvriers deviendraient les capitalistes, et les capitalistes les ouvriers, car il faudrait bien trouver des commanditaires que la perspective de profits platoniques n'encouragerait guère à venir apporter bénévolement leur argent à des entreprises si philanthropiques mais si peu lucratives.

Mais le projet de M. Goblet ne satisfaisait pas encore tout le monde. M. Jaurès est venu à la rescousse, et a présenté un projet plus simple, donc plus pratique que celui de l'ancien ministre.

Ce dernier admettait encore le principe d'une indemnité. M. Jaurès la supprime pour tous les actionnaires, dont le revenu sera supérieur à 3,000 francs.

Pourquoi ce chiffre? probablement parce qu'il représente aux yeux de M. Jaurès la somme suffisante à chaque citoyen pour la satisfaction de ses besoins et de ses désirs.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette proposition, c'est que M. Jaurès considère l'application de son système — car c'est un système complet — comme la fin d'une spoliation. Il n'y a lieu à indemnité que lorsqu'il y a lésion d'un droit : l'indemnité est la reconnaissance du droit ; or, M. Jaurès nie que les capitalistes aient le droit de posséder quoi que ce soit et c'est là son système, car il commence par réclamer la nationalisation des mines, en faisant bien entendre qu'il continuera par celle des banques, des chemins de fer, de la propriété foncière même.

Cela il ne l'avoue pas aux propriétaires ruraux, à la conquête desquels il aspire. Les collectivistes se bornent à viser les grandes entreprises... pour le moment. Cependant, ou leur doctrine est absolue ou elle n'existe pas et comme ils ont la prétention de l'avoir établie, s'ils entendent la soutenir, il faut qu'ils aillent jusqu'au bout et alors cette théorie se résume en un mot : la confiscation; la nationalisation des mines en serait le premier effet comme la première preuve.

Une action de mine est une propriété comme une autre et qui a droit au même respect et à la même protection : voilà qui ne fait de doute que pour ceux des collectivistes qui n'en possèdent pas.

Que la législation des mines soit mauvaise, la question n'est pas là. La loi de 1810 a formulé, comme le dit fort justement M. A. Naquet, les règles suivant lesquelles la concession d'une mine peut être obtenue : les droits réciproques de l'Etat et des concessionnaires ont été fixés : il y a donc contrat synallagmatique qui ne peut être rompu au gré d'une des deux parties. En cas d'expropriation, l'Etat doit une indemnité et s'il le fait, il doit encore obéir aux prescriptions de la loi commune pour la fixation de cette indemnité et non la déterminer de son autorité propre. Dans le cas contraire, c'est lui qui commet la spoliation dont parle M. Jaurès.

Et quand l'Etat serait seul propriétaire de toutes les mines, encore une fois, serait-il certain d'y trouver un bénéfice? M. Guesde parle des mines d'Etat allemandes, elles ne rapportent qu'à cause de l'abaissement des salaires des ouvriers, ce qui est incompatible avec le but que les socialistes prétendent poursuivre; d'autre part, le frein de l'intérêt privé est indispensable pour empêcher la perte et le gaspillage des capitaux. La proposition n'aurait d'autre résultat que de remplacer l'état de choses actuel, par un autre plus défectueux encore, car on n'enrichirait pas l'ouvrier et on dépouillerait, pour ne pas dire plus, le capitaliste. Cela suffit pour qu'elle soit écartée. PAUL HERSENT.

LE BUDGET
des Socialistes allemands

Le parti socialiste allemand est organisé comme un véritable Etat ; les adhérents sont groupés selon leur profession, leur ville, leur région; à la tête de chaque groupement est un chef; la hiérarchie est très sévèrement maintenue. Le budget du parti est très considérable, il monte à dix millions de marks ou douze millions et demi de francs et cette somme est fournie uniquement par des *souscriptions volontaires qui, prélevées sur le maigre* budget des ouvriers, prouvent le dévouement des membres du parti. C'est là, du moins, ce que disent les rapports officiels.

Cependant, lorsqu'on connaît la puissance du marchand de confections, juif et millionnaire, Singer, devant lequel tous les autres chefs du parti tremblent comme de petits garçons; lorsqu'on voit les rapports intimes qui existent entre ce Singer et toute la banque israélite de Berlin et de Francfort, il est bien permis de supposer que les gros financiers juifs apportent un léger appoint aux marks fournis par les houilleurs de Westphalie et par les tisserands de Saxe.

Les chefs du parti se font d'ailleurs une part assez belle : au nombre de cinquante ils se sont alloué dix mille francs par an chacun, ce qui fait 500,000 marks; 300 agitateurs reçoivent 5,000 marcs soit 1,500,000 marcs. Les députés socialistes au Reichstag touchent un total de 120,000 marks. Ce sont là de véritables traitements de bourgeois; il faut toute la discipline du parti pour qu'on accepte une telle situation faite aux chefs. Il est vrai que si quelqu'un s'avisait de protester, on aurait vite fait de l'expulser du parti, en l'appelant traître, vendu, etc., etc., car les socialistes allemands ne sont pas en reste avec les nôtres pour le choix des épithètes injurieuses.

Les jeunes socialistes avaient essayé de se plaindre des traitements trop forts octroyés à l'état-major du parti. *Ce qui les avait beaucoup scandalisés*, c'est que Liebknecht eut loué à Berlin un bel appartement avec balcon. Mais les jeunes socialistes sont, pour le moment, réduits à l'impuissance.

Sur les 10 millions de marcks, 3,300,000 sont encore consacrés à la propagande, dans 350 colléges électoraux, et 1,800,000 marcks sont consacrés à subventionner les journaux socialistes.

Reste un million de marks qui forment les fonds secrets du parti. Quelques mauvaises langues prétendent que les chefs opèrent encore un petit prélèvement en leur faveur; le reste est consacré à soutenir les grèves, à donner des secours aux compagnons dans le besoin. C'est sur cette somme qu'ont été prélevés les fonds envoyés par les socialistes allemands aux socialistes français pendant les élections de 1893, et on se rappelle qu'une indiscrétion du coiffeur Chauvin, d'un député à Courbevoie, révéla ce fait qui devait demeurer secret, et on n'a pas oublié le beau tapage que souleva cette intervention d'un parti politique allemand dans nos affaires intérieures.

On comprend qu'avec un pareil budget, le parti socialiste allemand puisse exercer une aussi considérable influence. Et ses chefs, si grassement appointés, sont obéis au doigt et à l'œil. A l'heure actuelle, ils ont décidé de mettre en interdit les sept principales brasseries de Berlin, accusées d'avoir refusé leurs salles aux réunions socialistes. Et tous les compagnons, grands amateurs de bière pourtant, s'abstiennent de se rendre dans ces brasseries. D'où grande perte d'argent pour les brasseurs. Et ceux-ci se verront mis à l'index jusqu'au jour où ils auront cédé... ou jusqu'à ce qu'ils se soient décidés à verser une petite somme dans la bourse des grands chefs. C'est qu'ils s'y entendent bien, Singer, Bebel, Liebknecht et autres à exploiter la crédulité germanique.

J. FRANÇOIS.

A PROPOS DU BILL WILSON

Dans le monde des affaires, tous les regards sont actuellement tournés vers les Etats-Unis. C'est de là qu'on attend le remède à ce malaise persistant qui affecte bien des industries et notamment l'industrie lainière.

Le Bill Wilson sera-t-il voté à bref délai? Telle est la question qu'on se pose anxieusement. Il est certain que cette situation d'expectative est bien faite pour causer une sorte d'énervement dans les transactions : une solution, quelle qu'elle soit, ne peut qu'apporter de l'amélioration.

L'accueil que notre publication reçoit dans les milieux commerciaux nous faisait un devoir de rechercher toutes les informations qui se rattachent à cette importante question du Bill Wilson.

Il y a quelques jours, nous reproduisions, d'après un grand journal de Paris, le *Journal des Débats*, une correspondance de Washington annonçant que la réforme douanière si attendue était rejetée au 1er juillet 1895. Mais à peine l'article avait-il paru, que des renseignements particuliers nous permettaient de démentir l'assertion du correspondant des *Débats*.

En présence des allégations contradictoires qui ont été d'ailleurs publiées par d'autres journaux, nous croyons qu'il est bon de remettre aujourd'hui toutes choses au point.

Nos derniers renseignements relatifs à l'escarmouche livrée au Sénat américain par les républicains et de laquelle les démocrates, partisans du Wilson Bill, sont sortis victorieux, ont été corroborés par des lettres privées émanant des sources les plus autorisées.

De l'avis des personnes qui sont au courant des usages parlementaires aux Etats-Unis, la situation est actuellement la suivante.

L'année fiscale se terminant au 30 juin, le Parlement américain doit se préoccuper d'arrêter, pour cette date, ses prévisions budgétaires pour 1894-95. Or il faudra bien, pour établir ces prévisions, qu'il règle définitivement sa législation douanière.

Ce serait une erreur de penser que le Bill Wilson doive entraîner encore de longues discussions : des amendements ont été apportés par le Sénat au projet adopté par la Chambre des représentants, et afin d'éviter un interminable conflit entre les deux assemblées, c'est à une commission mixte formée par portions égales de sénateurs et de députés qu'est confié le soin de se prononcer en dernier examen sur la nouvelle réglementation douanière.

Cette commission fera sans doute, grâce à des concessions réciproques, ce qu'on appelle une cote mal taillée sur les articles discutés; et quand elle apportera au Parlement un projet tout arrêté, le Bill sera très probablement voté sans nouvelles observations.

Pour ces différentes raisons, il ne nous semble pas téméraire de penser que la question du Bill Wilson sera vidée avant un mois et tout fait espérer que la solution interviendra dans un sens favorable à notre grande industrie, d'autant plus que les modifications demandées visent particulièrement le fer et le sucre.

De notre côté nous avons pris nos mesures afin de renseigner promptement et sûrement nos nombreux amis et lecteurs sur l'issue de cette intéressante affaire.

GRAVES

RÉVÉLATIONS

L'INVENTEUR TURPIN
passé à la triplice

Paris, 29 mai. — La *Patrie* publie aujourd'hui des révélations dont la gravité, si les faits sont réellement prouvés, produira une profonde sensation chez tous les Français.

Il est bien entendu que nous laissons à la *Patrie* toute la responsabilité de ses allégations et que nous ne les reproduisons qu'à titre purement documentaire.

La gravité de ces révélations, si les faits étaient réellement prouvés, produirait une profonde sensation chez tous les Français, car il ne s'agirait rien moins que de la vente par Eugène Turpin, l'inventeur de la mélinite, du secret de fabrication d'un nouvel et puissant engin de guerre dont les effets sont foudroyants.

Turpin s'est expatrié depuis trois mois, et la cession, moyennant une très forte somme, de sa nouvelle découverte aurait été faite, d'après la *Patrie*, à une puissance de la triple alliance.

Voici d'abord de quels titres et sous-titres la *Patrie* fait précéder son très long et sensationnel récit :

Le crime de lèse-patrie. — Turpin passé à l'ennemi. — Le secret de la victoire prochaine. — Un formidable engin vendu à la triplice. — Les responsabilités de M. Carnot, de M. Casimir Périer, du général Mercier, du général Borius.

Un rédacteur de la *Patrie* a pu joindre Eugène Turpin dans la capitale d'un pays voisin où il s'est établi. Nous lui laissons la parole :

» Lorsque je frappai à sa porte, Eugène Turpin travaillait. Me voyant, il se montra très ému et je le trouvais tout changé, les yeux fatigués; un pli de souffrance crispait ses lèvres.

» Les premiers instants de conversation furent pénibles. Eugène Turpin me demandait des nouvelles de la France. « Il y a si longtemps déjà que je l'ai quittée, » trois mois ».

Et d'un ton d'angoisse, d'une voix sourde, voilée de larmes, il continua :

« Et vous savez, c'est pour toujours maintenant. Je ne suis plus Français, j'ai trop souffert là-bas. Je suis allé jusqu'au bout du martyre.

» Mais, tenez, je vais vous conter tout, jusqu'à cet acte de ma vie qui date d'hier même et par lequel j'ai renié définitivement la France, trop ingrate, trop dure pour moi.

» Et vous pourrez le dire publiquement! Ce n'est pas moi, le vrai coupable. Ce sont ceux dont je vais vous donner les noms qui m'ont chassé de ma patrie, qui m'ont jeté dans les bras de l'étranger où il a bien fallu fatalement que je tombe.

» Vous connaissez tout ce que j'ai subi jadis. Vous vous souvenez de cet *ignoble procès de la mélinite où je* fus seulement coupable, c'est démontré, n'est-ce pas, jusqu'à l'évidence, d'avoir dénoncé les trahisons de Triponé et de ses complices.

» Je fus victime des jalousies aveugles des bureaux de la guerre, en particulier, de la haine d'un général français dont je n'avais pas voulu accepter les offres dégradantes.

» J'ai tenu, je tiens encore dans mes mains de quoi jeter à tout jamais l'opprobre et la honte sur beaucoup de puissants de France. Tenez! tenez! »

« Et il jetait devant moi des liasses qui portaient ces titres : *Dossier de Freycinet. Dossier Mathieu. Dossier Deloye. Dossier Triponé, Général Ladvocat.* »

« Depuis dix années j'avais l'idée d'un armement nouveau. Depuis dix ans, je peinais nuit et jour sur le problème.

» Je trouvais pendant ce temps même où j'étais en prison à Etampes la solution définitive. Il n'y manquait que la sanction de quelques expériences que je pus faire à ma sortie. Elles étaient concluantes, éclatantes. J'avais découvert un puissant engin de guerre comprenant à la fois l'emploi de nouveaux explosifs et de nouveaux projectiles dont l'ensemble était de nature à transformer complètement une partie de l'armement, aussi bien dans la marine que dans l'armée de terre, dans l'attaque et dans la défense.

» *Les effets en étaient foudroyants. La nation qui,* seule en possession de ce secret, réaliserait aussitôt l'armement nécessaire tenait en sa puissance le sort de l'Europe.

L'ENGIN DE LA VICTOIRE

» Pour en faire bénéficier sûrement la France, je fis moi-même les premières avances aux pouvoirs publics, à toutes ces gens dont il fallait désarmer l'hostilité, car — j'en avais fait la douloureuse expérience — c'étaient des rancunes personnelles qui guidaient leurs actes, même en face de l'intérêt supérieur de la patrie.

» Mes tentatives de conciliation furent lentes et patientes. Le général Mercier me fit renvoyer mes livres sur l'*Univers* en m'écrivant dédaigneusement qu'en raison des difficultés qui s'étaient élevées entre moi et l'administration de la guerre, il ne pouvait en accepter l'hommage. J'ai là cette lettre.

» Or, M. Carnot et les collègues du général Mercier m'avaient remercié de cet envoi.

» Vers cette même époque, sous la pression de l'opinion publique, on parla de me rendre le ruban rouge. Je sais de source certaine que ma réintégration dans la Légion d'honneur fut signée par M. Dupuy, lors ministre de l'intérieur.

» On a vu cette proposition au ministère même, on me l'a affirmée. Elle fut retirée et c'est à ce moment-là que le général Deloye, l'ami de Triponé, revenait dans sa sinécure du ministère de la guerre et qu'aussi on mettait Triponé en liberté.

» Déjà cependant des propositions diverses m'étaient faites par des puissances étrangères. Je les ai toujours repoussées.

» Dans les bureaux de la guerre, dans les sphères gouvernementales, on avait eu sans doute quelque idée du danger.

M. CARNOT ET TURPIN

» Alors un certain M. Bois, un agent officieux de l'Elysée qu'on désavouera peut-être par raison d'Etat, mais sur les démarches duquel je vous communiquerai tout à l'heure des documents probants, un certain M. Bois, par l'intermédiaire tout amical, tout patriotique de votre confrère du *Figaro*, M. Cardon, entra en pourparlers avec moi. Il me proposa de livrer mon secret sous pli cacheté à M. Carnot, président de la République, et au général Borius. Le président et le général devaient s'engager au silence sous leur parole d'honneur.

» Mais j'étais devenu défiant, je ne voulus rien écrire, je consentis simplement à voir M. Carnot, à lui confier verbalement ma découverte. Alors Bois me fit une proposition. Il me demanda de me rencontrer quelque part dans Paris avec le général Borius. Ce devait être en quelque sorte le prélude, la préface de mon entrevue avec M. Carnot.

» Le général Borius voulait s'assurer en causant avec moi que j'étais un homme calme, sérieux, nullement déséquilibré et qu'il pouvait m'introduire auprès de M. Carnot, sans danger pour celui-ci. Cela confinait au grotesque. J'acceptai cependant qu'on me fixât le fameux rendez-vous. On ne me le fixa pas.

» J'avais hâte d'en finir. Mes ressources s'épuisaient. Je fis faire des démarches directes par M. de Ramel, député, auprès de M. Casimir Périer, président du conseil.

INTERVENTION DE M. DE RAMEL

» M. de Ramel, très troublé par l'importance, par la gravité de l'affaire, insista très vivement afin d'obtenir pour moi une audience qui lui « paraissait, écrivait-il il y a quinze jours à peine à M. Casimir Périer, du plus haut intérêt au point de vue de la défense nationale ».

» Il lui déclarait qu'il était de sécurité publique que le gouvernement français connaisse et connaisse seul la nouvelle invention de nature à produire des effets infiniment plus dévastateurs qu'aucun moyen connu jusqu'à ce jour.

» Il ajoutait que si cette invention venait à être révélée à une puissance étrangère, elle nous mettrait en état d'infériorité vis-à-vis d'elle. « *Enfin, concluait-il*, la responsabilité d'un refus restera entière pour le gouvernement. Je veux dégager la mienne, ne réservant de m'expliquer publiquement à cet égard, le cas échant. »

» Pendant de temps, les sollicitations les plus pressantes étaient faites auprès de moi officiellement par une grande puissance militaire d'Europe. Le souverain d'un Etat ennemi me faisait faire les propositions les plus avantageuses et les plus flatteuses.

» Et exilé au delà de la frontière, en proie à ces préoccupations obsédantes, je voyais mes ressources pécuniaires s'épuiser, je sentais l'heure venir de la gêne, et j'ai encore à ma charge ma vieille mère et une nièce orpheline dont je suis le seul soutien.

LA RÉPONSE de M. CASIMIR PÉRIER

» Alors, continua Turpin en s'animant, est arrivé la réponse de M. Casimir Périer. La voici hautaine, méprisante :

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

« Paris, le 15 mai 1894.

» *M. Casimir Périer à M. de Ramel, député*

» Monsieur et cher collègue,

» La nouvelle invention que vous me signalez est » avant tout du ressort du ministre de la guerre. Aussi » en ai-je touché quelques mots à M. le général Mercier. » Ce court entretien me dicte ma réponse.

» Je regrette que M. Turpin ait cru devoir écrire à M. » le général Deloye, directeur de l'artillerie, à la date du » 20 avril dernier, une lettre qui ne permet pas au dé- » partement de la guerre de se mettre à nouveau en rap- » port avec cet inventeur.

» Agréez, monsieur et cher collègue, les assurances de » ma haute considération. » CASIMIR PÉRIER. »

» Or, cette lettre écrite au général Deloye et qui sert de prétexte à M. Casimir Périer, ne contenait que des propositions de paix et de conciliation. Vous pouvez vous en assurer : la copie en est aux mains de votre confrère M. Cardon, du *Figaro*.

» C'était l'humiliation suprême!

LE TRAITÉ AVEC L'ÉTRANGER

» Dans un coup d'affolement, toute ma vie perdue, toutes mes espérances détruites, j'ai envoyé un simple télégramme à ce gouvernement étranger qui m'avait tant sollicité.

» Vingt-quatre heures après, deux des plus hautes personnalités militaires, notamment le général directeur de l'artillerie de cette puissance, venaient chez moi, porteurs de leur souverain, arrivaient pour traiter avec moi.

» On m'a reçu à l'ambassade même avec des égards que je comparais amèrement avec l'hostilité dédaigneuse de ma patrie de jadis. Sans discuter, on a accepté mes conditions. Bientôt quinze millions d'armes nouvelles que j'aurais voulu réserver à la France seront en des mains ennemies.

» Cela se passait hier même.

» Vous me voyez tout brisé encore de l'effort, mais je suis sans regrets et sans remords; je n'ai pas l'espoir de me faire comprendre de ceux qui n'ont pas souffert comme moi.

» Si, par malheur, mon acte entraîne ces conséquences redoutables que je n'entrevois pas sans un frisson, c'est à d'autres, c'est à ceux que vous connaissez qu'il faudra en demander compte.

» Dites-le bien à mes amis, dites-le bien à tous, dites-le bien à la France : il y a un crime commis, mais ce n'est pas moi le criminel! »

Le rédacteur de la *Patrie* qui publie cette interview avec Turpin est M. Gaston Lagrange.

La *Patrie* ajoute : « Bien que M. Turpin n'ait pas révélé à notre rédacteur quelle était la puissance étrangère à laquelle il a vendu son invention, nous savons, d'autre part, d'après des renseignements particuliers qu'il s'agit d'une puissance de la triplice. Le prix payé se chiffrerait par millions. »

La *Patrie* commente naturellement les graves divulgations que Turpin a faites à son rédacteur. Voici les principaux commentaires de notre confrère :

« Son acte est de ceux qui restent sans excuses, quelles qu'en soient les causes déterminantes.

» On doit tout à sa Patrie, même ingrate : les iniquités des hommes ne peuvent effacer ce devoir supérieur!

» Mais Turpin n'est pas seul coupable en cette triste affaire, qui sera le plus grand scandale national de ce temps.

» Il y a d'autres responsabilités, elles atteignent jusqu'aux plus hautes personnalités gouvernementales sur qui pèse la lourde accusation d'avoir jeté Eugène Turpin dans les bras de l'étranger, suivant son expression même, et d'avoir sciemment refusé, pour des motifs futiles, de doter la France de cette meurtrière invention sur laquelle une puissance ennemie a fait aussitôt main basse.

» Au nom de la Défense nationale ainsi compromise, la lumière doit se faire tout entière.

» Si, pour de petites querelles personnelles, on a refusé même jusqu'à l'examen de cette invention dont l'importance est attestée par l'empressement d'une grande puissance militaire à s'en emparer, la responsabilité la plus lourde pèse sur les personnalités en cause.

» La France, frappée d'infériorité dans son armement, demandera compte de cette situation à ceux qui ont repoussé d'un cœur léger le bénéfice d'une formidable découverte dont l'ennemi, demain peut-être, peut se servir contre elle. »

INTERVIEW DE M. DE RAMEL

Paris, 29 mai. — Nous nous sommes immédiatement rendu chez M. de Ramel, mis en cause dans le récit de la *Patrie*; nous avons reçu le plus bienveillant accueil du sympathique député du Gard qui nous a fait les déclarations suivantes :

— Le récit de la *Patrie* en ce qui me concerne est absolument exact.

— Voulez-vous me permettre, monsieur le député, de vous demander quel a été votre rôle dans cette affaire?

— C'est bien simple. Je ne connais pas M. Turpin puisque je ne l'ai jamais vu; mon rôle se borne à celui d'intermédiaire auprès du président du conseil. J'ai appris indirectement de quelles sollicitations était entourée de la part d'agents de l'étranger M. Turpin, je savais en outre d'après certains renseignements que l'invention de M. Turpin méritait tout au moins d'être examinée.

On me demanda de vouloir bien intervenir en faveur de Turpin auprès du président du Conseil pour lui obtenir une audience; une première lettre de M. Turpin à M. Casimir-Périer étant restée sans réponse et les avances de l'étranger devenant plus pressantes, je fis mon devoir d'ancien soldat et de Français et j'écrivis à M. Casimir Périer *pour obtenir* une audience en faveur de Turpin.

Voici cette lettre :

» 8 mai 1894.

» Monsieur le Président du Conseil,

» J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli une lettre de M. Turpin relative à son invention nouvelle appelée, paraît-il, à être d'un important secours pour la défense nationale. M. Turpin est incontestablement un homme de valeur et les découvertes déjà faites par lui qui ont été utilisées au ministère de la guerre indiquent assez que son invention nouvelle mérite d'être examinée.

» Vous apprécierez sans doute qu'il est de l'intérêt de la défense nationale de l'entendre et de lui accorder ce qu'il vous demande : l'honneur de vous exposer confidentiellement son idée et de la mettre au service de la France.

» J'ai su que M. Turpin était sollicité par l'étranger depuis longtemps déjà de lui livrer son invention.

Quoique ses démarches auprès de votre prédécesseur et auprès de vous-même soient restées sans réponse, il s'est refusé jusqu'à présent à écouter les propositions qui lui étaient faites hors nos frontières et il tente encore une nouvelle et suprême démarche vous priant de le recevoir.

» J'ai cru de mon devoir de me faire auprès de vous son interprète, obéissant en cela à un sentiment patriotique que mieux que personne, Monsieur le président du conseil, vous saurez apprécier et partager. En ce moment, M. Turpin est en Belgique, aigri par certains différends que nous connaissons tous, circonvenu et sollicité par l'étranger : je crois qu'il y aurait intérêt à ne pas lui faire attendre l'audience qu'il sollicite et que je me permets de vous demander pour lui.

» Veuillez, etc. »

Cette lettre étant restée sans réponse, M. de Ramel écrivit la suivante à M. Casimir Périer :

» 12 mai 1894.

» *Monsieur le Président du Conseil,*

» En vous transmettant la lettre de M. Turpin et en vous demandant pour lui une audience qui me paraît du plus haut intérêt au point de vue de la défense nationale, je ne vous ai pas donné son adresse, pensant que vous m'aviseriez personnellement de votre résolution.

» Je crois cependant utile de vous dire où il est en ce moment, afin que vous puissiez le convoquer directement; il est, pour huit jours encore, à l'hôtel du Grand-Monarque, rue des Tripiers, à Bruxelles.

BOURSE DE PARIS DU 30 MAI

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
104 05	3 0/0	...	...	100 93	100 73	100 75
107 10	3 1/2 0/0	...	...	107 05	106 85	106 90
78 20	Italien	...	...	78 40	78 21	78 24
3930	Banq. de France	...	...	...	3975	3972
...	B. d'Escompte	...	...	...	...	...
675	Banq. de Paris	...	...	670	670	672
960	Crédit Foncier	...	...	960	960	960
712	Créd. Lyonnais	...	...	713	713	713
...	Crédit Mobilier	...	...	...	...	60
1430	Lyon	...	...	1430	1430	1435
1850	Nord	...	...	1840	1850	1850
17	Panama	...	...	...	...	...
2870	Suez	...	...	2865	2865	2865
...	...s	...	...	...	...	...
705	Autrichien	...	...	706	705	705
230	Lombards	...	...	...	231	230
105	Nord Espagne	...	...	105	105	105
148	Saragosse	...	...	145	148	148
533	Méridionaux	...	...	533	533	533
...	Métaux	...	...	516 68	511 37	516 68
516 68	Egypte	...	...	98 1/16	98	98 1/8
98 1/32	Mongrols	...	...	25 40	25 40	25 37
25 40	Turc	...	...	640	638 12	638 40
638 58	Banq. Ottomane	...	...	625 25	629 25	627 32
625 50	Extérieure	...	...	353 75	353 75	353 75
362 50	Rio-Tinto	...	...	112 50	111 87	113 75
113 43	Tharsis	...	...	22 1/8	22 9/16	22 3/8
22 5/16	Portugais	...	...	...	...	...
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1889	...	...	100 60	100 60	100 45
100 75	Russe consolidé	...	...	89 70	89 90	89 90
69 90	Russe nouveau	...	...	...	...	...
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	477
...	Dynamite	...	...	...	...	...
...	3 0/0 nouveau	...	...	119 37	119 37	115 62
118 12	Alpines	...	...	...	115	113
113	Câbles	...	...	68 90	68 90	68 45
69	Russe Orient	...	...	...	505	503
505	Impérial	...	...	...	...	68
63	Mobilier espag.	...	...	...	...	...
...	3 0/0 amortissables	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...
500	Roubaix-T. 1891	...	...	...	...	500
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1880	...	...	...	...	...
...	Lille 1868	...	...	...	...	...
...	Villa de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Cadiz	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Foncières 1883	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Chemin (act.)	...	...	...	...	...
...	Est (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Réthune	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest ac	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (obl.)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 30 MAI
(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
Lille 60, r. 100	115 ..	114 ..	OBLIGATIONS		
» 90, r. 500	... ..	505 ..	Bains Bilob.	... ..	500 ..
» 68, r. 500	... ..	513 ..	Union lin. N.	... ..	410 ..
» 77, r. 500	... ..	505 ..	Gaz de Wazem	... ..	513 ..
» 84, r. 400	... ..	404 ..	Ch. d. fer Econ.	... ..	540
» 85, 1/4	... ..	108 ..	Denain Anzin.	... ..	512 50
» 87, r. 400	... ..	405 ..	Cambrésis	... ..	340 ..
» 93, r. 500	... ..	505 ..	CHARBONNAGES		
Roub.-T. 1880	... ..	45 25	Anche, 12e	... ..	3575 ..
Roubaix. 1893	... ..	500 ..	Annin, 400 d.	4500 ..	4370 ..
Amiens	... ..	121 25	Blanzy	... ..	1890 ..
Dép. du Nord	108 25	108 75	Bruay	... ..	13975 ..
Tourcoing 1878	... ..	505 ..	Bully-Grenay	2575 ..	2590 ..
Armentièr. 86	... ..	505 ..	Campagnac	... ..	745 ..
Douai, libérée	... ..	504 ..	Carvin	1315 ..	1305 ..
Valenciennes	... ..	501 ..	Courrières, 10e	... ..	1200 ..
Verley, Decr.	... ..	1350 ..	Crespin	... ..	160 ..
Ch Platel et Cie	... ..	500 ..	Douchy	... ..	3400 ..
Crédit d. Nord	... ..	505 ..	Dourges	... ..	6600 ..
H. Devilder	... ..	1150 ..	Drocourt, 1/2 s.	... ..	2305 ..
Banq. rég. Nord	... ..	500 ..	Escarpelle	... ..	3450 ..
Ce Esc. Roub.	... ..	... ..	Epinac	... ..	600 ..
Gaz de Wazem	... ..	513 ..	Ferfay	435 ..	400 ..
Le Nord, ass.	... ..	2800 ..	Albi	... ..	830 ..
Union g. Nord	... ..	435 ..	Lens	... ..	24605 ..
St-Sauv. Arras	... ..	260 ..	Lens (100e)	... ..	415 ..
Un. lin. Nord	... ..	140 ..	Liévin	... ..	2500 ..
Constr. Anzin	... ..	... ..	Marles 50 0/0	... ..	13050 ..
Ciments franç	... ..	270 ..	Marles 70 0/0	... ..	16850 ..
Estrée-Blanch	... ..	250 ..	Meurchin	... ..	4900 ..
Tramw Nord	... ..	50 ..	Ostricourt	... ..	499 ..
L. Allart, t. p.	... ..	560 ..	Sincey-le-R.	... ..	3 75
Bat. à hélice	... ..	500 ..	Thivencelles	... ..	400 ..
Chem Econom	... ..	520 ..	Vicoigne et N.	... ..	16475 ..
Brouts et Cie	... ..	517 50	OBLIGATIONS		
Ce Liquid R.-T.	... ..	... ..			
Gaz Dunkerq	... ..	500	Bethune 1877.	456 25	458 25
Tréflerie	... ..	4000 ..	Drocourt 1885.	... ..	520 ..
Biache-St-V.	... ..	3500 ..	Marles 1893	... ..	510 ..
Denain Anz